

# 1-GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

## BUT : Assurer une gestion inclusive et durable des ressources naturelles de la région

Activités	Extrant ou résultats court terme	Effet ou résultats a moyens terme	Impact ou résultat long terme
<p><b>1-1 REDD+ et FLEG</b></p> <p><b>A. Faire un état des lieux de la connaissance des communautés sur les processus de gestion durable des ressources naturelles (REDD+, APV/FLEGT)</b></p> <p><b>B. Réaliser des outils (manuel et boîte à image) pour vulgariser l'information sur les processus REDD+ et APV/FLEGT</b></p> <p><b>C. Former 110 leaders locaux et autochtones des arrondissements de Bipindi, Lolordoff, Loukounge et Campo sur APV/FLEGT et REDD+</b></p>	<p><b>1-1 REDD+ et FLEGT</b></p> <p>A. Connaissances accrues des communautés sur les objectifs REDD+ et APV/FLEGT, les enjeux qui en découlent et leur nécessité d'implication</p> <p>B. Les communautés connaissent les lois et les procédures pour dénoncer les exploitations illégales</p> <p>C. Les communautés de Bipindi, Lolordoff et Campo savent calculer le montant des redevances forestières et foncières qui leur reviennent, sont organisées en comités et en mesure de réclamer leur dues aux municipalités</p>	<p><b>1-1 REDD+ et FLEGT</b></p> <p>Les communautés mettent en place des projets qui s'inscrivent dans la stratégie nationale REDD+</p> <p>Les populations reportent les exploitations illégales en utilisant les procédures à cet effet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communautés locales et autochtones participent à la gestion durable des ressources naturelles de leur localité et bénéficient des revenus générée par les activités économiques relatives à ces ressources.</li> <li>• Les entreprises mettent en place des mesures d'atténuation des dégâts environnementaux et sociaux qu'elles causent en accord avec les communautés</li> </ul>
<p><b>1-2 Gestion des redevances</b></p> <p><b>D. Structurer 20 comités de gestion des redevances forestières et foncières dans les communes de Bipindi, Lolordoff, Loukougé et Campo</b></p> <p><b>E. Renforcer les capacités des comités sur l'élaboration de projets éligibles issus des redevances forestières et foncières</b></p>	<p><b>1-2 Gestion des redevances</b></p> <p>D. 20 comités de gestion sont structurés</p> <p>E. Les membres des comités ont de meilleures connaissances sur l'élaboration de projet finançable</p>	<p><b>1-2 Gestion des redevances</b></p> <p>Les comités proposent des projets de qualités aux municipalités pour bénéficier des montants des redevances qui leurs reviennent</p>	
<p><b>1-3 Compagnies forestières, minières et agroalimentaire</b></p> <p><b>F. Informer les communautés sur la réglementation relative à l'installation des compagnies</b></p> <p><b>G. Plaider pour la mise en œuvre d'un comité local pour le suivi et le reportage des impacts environnementaux auprès du gouvernement et des compagnies</b></p> <p><b>H. Informer les Organisations internationales sur les dégâts environnementaux causés par les compagnies dans la région</b></p>	<p><b>1-3 Compagnies forestières, minières et agroalimentaire</b></p> <p>F. Les communautés ont une meilleure connaissance des processus d'attribution des terres aux entreprises et aux indemnités auxquelles elles ont droit</p> <p>G. Des actions sont prises pour plaider à la mise en œuvre d'un comité local</p> <p>H. Les organisations environnementales internationales ont une connaissance accrue des dégâts environnementaux causés par les entreprises de la région du sud Cameroun</p>	<p><b>1-3 Compagnies forestières, minières et agroalimentaire</b></p> <p>Les communautés revendiquent leurs droits aux indemnités en compensation de leur terre</p> <p>Les entreprises s'impliquent dans les communautés ou elles sont implantées</p> <p>Les OI font pression sur les grandes entreprises pour les responsabiliser (articles, lettres...)</p>	
	<p><b>Résultats</b></p>		
	<p><b>Indicateurs</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation des connaissances des 110 leaders formés</li> <li>2. Augmentation du niveau de connaissance des communautés sur les procédures pour dénoncer les exploitations illégales</li> <li>3. Nombre de comité formés dans chaque municipalité et en mesure de calculer leur redevance</li> <li>4. Augmentation des connaissances sur les processus d'attribution des terres aux entreprises</li> <li>5. Nb d'organisations internationales contactées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nb de projet mis en place par les communautés ciblées</li> <li>2. Nb d'exploitations illégales dénoncées par les communautés</li> <li>3. Augmentation du % de redevances forestières redistribuées aux communautés</li> <li>4. Nb de riverains aux grands projets en mesure de revendiquer leur droit aux indemnités</li> <li>5. Nb de plaidoyers articles fait pour alerter l'opinion publique et les entreprises</li> <li>6. Augmentation du nb de projet financé par les entreprises</li> </ol>	<p>Nombre de bénéficiaires cibles qui mettent en œuvre les pratiques visant la gestion durable et inclusive des ressources naturelles</p> <p>Nombre des bénéficiaires cibles qui s'estiment satisfait de la gestion des ressources naturelles et qui estiment bénéficier des revenus issus de leur exploitation</p> <p>Nombre d'entreprises exploitant les ressources naturelles qui mettent en place des mesures d'atténuations des dégâts sociaux et environnementaux qu'elles causent</p>